Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/12/2024 - 28573 - 2003 B 00104 - 444 950 653 - SOUCHON CONSTRUCTIONS

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP **N° 2050 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 170 avenue des cocardières 34160 CASTRIES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 4 9 5 0 6 5 3 0 0 0 3 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 910	AG 7 370	3 540
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	127 546	AS 81 326	46 219
		Autres immobilisations corporelles	AT	674 333	AU 415 548	258 784
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	1 015	CV	1 015
		Créances rattachées à des participations	BB	19 100	BC	19 100
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	7 989	BG	7 989
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	840 894	BK 504 244	336 649
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	28 385	BM	28 385
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 336	BW	2 336
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 729 957	BY 17 967	1 711 989
		Autres créances (3)	BZ	164 025	CA	164 025
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	700 000	CE	700 000
		Disponibilités	CF	370 572	CG	370 572
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 247	CI	26 247
		TOTAL (III)	CJ	3 021 524	CK 17 967	3 003 556
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 862 418	1A 522 212	3 340 206

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 21 560

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	654 603
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	688 313
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 351 167
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	115 709
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	115 709
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	160 361
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 988
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 070 731
	Dettes fiscales et sociales	DY	588 079
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	48 833
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 335
	TOTAL (IV)	EC	1 873 329
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 340 206

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 790 871
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC				
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	8 017 074			8 017 074
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	8 017 074			8 017 074
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				83 548
	Autres produits (1) (11)	FQ				5 558
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				8 106 180
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				1 076 759
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				(28 385)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				4 681 804
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				20 054
	Salaires et traitements*	FY				819 324
	Charges sociales (10)	FZ				476 596
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS)	GA				129 968
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				5 151
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				41 709
	Autres charges (12)	GE				6 009
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				7 228 992
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG				877 188
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				11 951
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				11 951
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				2 117
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				2 117
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GV				9 834
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW				887 022

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2024**

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	20 716
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	26 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	46 716
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 040
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	12 085
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	3 635
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 761
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	29 955
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	228 664
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	8 164 849
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	7 476 535
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	688 313

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	46 509
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6** ; obligatoires **A9** ; Dont cotisations facultatives Madelin **A7** ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 040	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	12 085	
Amortissements des immobilisations	3 635	
Produits des cessions d'éléments d'actif		26 000
Pdts ex antérieur		20 716

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	10 535	KE		KF	826	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	117 055	KT		KU	32 792	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	136 538	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	411 482	KZ		LA	136 774	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	34 761	LC		LD	6 467	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	699 837	LO		LP	176 033	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	20 115	8V		8W	3 360	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	4 247	1U		1V	9 000	
	TOTAL IV	LQ	24 362	LR		LS	12 360	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	734 735	ØH		ØJ	189 220	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	451	LW	10 910	1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	22 301	MK	127 546	ML		
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	136 538	MO		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	48 021	MQ	500 235	MR		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 669	MT	37 559	MU		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG	73 992	NH	801 879	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX	3 360	ØY	20 115	ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	5 257	2F	7 989	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ	8 617	NK	28 104	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	83 061	ØL	840 894	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2024
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 183	PF	1 638	PG	451	PH	7 370
TOTAL I		RK	6 183	RM	1 638	RN	451	RO	7 370
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	78 221	QA	25 406	QB	22 301	QC	81 326
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	70 732	QE	18 347	QF		QG	89 079
	Matériel de transport	QH	255 744	QI	79 408	QJ	35 935	QK	299 216
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 118	QM	8 802	QN	3 669	QO	27 251
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	426 816	QV	131 965	QW	61 907	QX	496 874
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	432 999	ØP	133 603	ØQ	62 358	ØR	504 244

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor–porelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**				NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	109 307	4B	41 709	4C	35 307	4D	115 709
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obliga–tions similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	109 307	TV	41 709	TW	35 307	TX	115 709
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisa–tions financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	14 547	6U	5 151	6V	1 731	6W	17 967
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	14 547	TY	5 151	TZ	1 731	UA	17 967
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	123 854	UB	46 860	UC	37 038	UD	133 676
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	46 860	UF	37 038		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOUCHON CONSTRUCTIONS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	19 100	UM		UN	19 100
	Prêts (1) (2)	UP	7 989	UR		US	7 989
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 729 957		1 708 397		21 560
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 629		4 629		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	149 776		149 776		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 618		9 618		
	Charges constatées d'avance	VS	26 247		26 247		
	TOTAUX	VT	1 947 319	VU	1 898 670	VV	48 649
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD	13 247				
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	9 505				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	160 361	77 902	82 458	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 920	1 920		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 070 731	1 070 731		
Personnel et comptes rattachés		8C	75 788	75 788		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	79 016	79 016		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	83 419	83 419		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	341 005	341 005		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 849	8 849		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	68	68		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	48 833	48 833		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	3 335	3 335		
TOTAUX		VY	1 873 329	VZ 1 790 871	82 458	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	64 400	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	93 641			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

SOUCHON CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 500 euros

ZAC Via Domitia
170 Avenue des Cocardières
34160 CASTRIES

444 950 653 RCS Montpellier

EXTRAIT DU PROCES DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2024

Exercice clos le 30 Juin 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 688 313 euros en totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale ordinaire des associés, après avoir constaté que les sommes distribuables s'élèvent à 1 342 916 euros, décider de les affecter de la manière suivante :

A titre de dividende	500 000 euros
Le solde au poste « autres réserves »	842 916 euros

Les dividendes sont mis en paiement au 15 Décembre 2024.

L'assemblée générale ordinaire des associés déclare en outre, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que la somme de 500 000 euros distribuée, et attachée aux 100 actions composant le capital social, correspond en totalité à des dividendes n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40 %.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes	Fraction éligible à l'abattement
30/06/2023	300 000 €	Néant
30/06/2022	500 000 €	Néant
30/06/2021	269 000 €	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Copie certifiée conforme

Le Président
MS HOLDING
Martine SOUCHON

SOUCHON CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 500 euros

ZAC Via Domitia
170 Avenue des Cocardières
34160 CASTRIES

444 950 653 RCS Montpellier

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

Exercice clos le 30 Juin 2024

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice écoulé clos le 30 Juin 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le prévisionnel au 30 Juin 2024 tablait sur un volume d'activité de 8 M€, avec comme objectif de maintenir la marge brute sur coût direct. L'entreprise a atteint ses objectifs avec un réalisé de 8 007 339 € et une amélioration de sa marge sur coût direct de 1,37 point, soit 29,64 % de marge contre 28,27% sur l'exercice précédent.

Nous prévoyons un chiffre d'affaires au 30 Juin 2025 d'environ 9 M€. A ce jour, notre carnet de commandes (marchés signés) s'élève à 6,6 M€.

Les opérations sur les marchés publics ont représenté 76 % du chiffre d'affaires contre 80 % sur l'exercice précédent.

Au niveau des charges d'exploitation, le recours à la sous-traitance représente un coût de 1 423 K€ soit 17,78 % du chiffre d'affaires, contre 1 365 K€ sur l'exercice 2023, soit 18,85 % du chiffre d'affaires de l'exercice précédent, légèrement en baisse. La marge sur coût direct (CA – achats et prestations directes hors MOD) représente 41,01 % du chiffre d'affaires contre 39,63 % sur l'exercice 2023.

La part des matières premières, en baisse par rapport à l'exercice précédent, représente 13,80 % du chiffre d'affaires contre 15,93 % sur l'exercice précédent.

Les provisions pour litiges, constituées au 30 Juin 2023, ont été maintenues.

Une provision pour les factures « prorata » a été comptabilisée pour 5 000 euros. La provision de l'exercice précédent a été reprise pour 1 700 euros, et comptabilisée en perte.

La provision SAV de l'exercice s'élève à 38 000 euros, pour une reprise de la provision de l'exercice précédent à concurrence de 35 000 euros.

SITUATION DE LA SOCIETE

A - ANALYSE DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

A-1 - A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 336 649 euros contre 301 735 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 2 977 309 euros contre 2 894 956 euros pour l'exercice clos le 30 Juin 2023.

A-2 - Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 1 351 167 euros contre 962 853 euros pour l'exercice précédent.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 1 869 994 euros contre 2 146 203 euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2023.

Elles comprennent :

. Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	160 361 €
. Emprunts et dettes financières divers	1 988 €
. Fournisseurs et comptes rattachés	1 070 731 €
. Dettes fiscales et sociales	588 079 €
. Autres dettes	48 833 €

B - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 8 017 074 euros contre 7 256 442 euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2023, soit une augmentation de 10,48 %.

Les charges d'exploitation, exclusion étant faite des dotations aux amortissements et provisions, s'élèvent à 7 052 164 euros contre 6 548 534 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,69 %. Elles représentent 87,96 % du chiffre d'affaires nets hors taxes contre 90,24 % au titre de l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié à la clôture de l'exercice était de 23 salariés, contre 23 au titre de l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements et aux provisions pour 176 828 euros contre 232 557 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 877 188 euros contre 587 787 euros en 2023.

Le résultat financier ressort à 9 834 euros contre (124) euros au titre de l'exercice 2023, et le résultat exceptionnel à 29 955 euros contre (1 133) euros au titre du précédent exercice.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 228 664 euros contre 144 345 euros en 2023.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat net comptable après impôt de 688 313 euros contre un bénéfice de 442 183 euros au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2023.

RESULTATS-AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 688 313 euros en totalité au poste « autres réserves ».

Après avoir constaté que les sommes distribuables s'élèvent à 1 342 916 euros, nous vous invitons à les affecter de la manière suivante :

A titre de dividende	500 000 euros
Le solde au poste « autres réserves »	842 916 euros

Les dividendes seraient mis en paiement au 15 Décembre 2024.

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que la somme de 500 000 euros distribuée, et attachée aux 100 actions composant le capital social, correspond en totalité à des dividendes n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40 %.

Enfin nous vous rappelons qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes	Fraction éligible à l'abattement
30/06/2023	300 000 €	Néant
30/06/2022	500 000 €	Néant
30/06/2021	269 000 €	Néant

REMUNERATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous invitons à approuver les rémunérations perçues par le Président et le Directeur Général au titre de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que les mandats du Président et du Directeur Général n'arrivent pas à expiration à l'issue de la présente consultation.

Il en est de même pour les mandats des Commissaires aux Comptes qui arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2029.

EMPRUNTS SOUSCRITS ET REMBOURSES

Au cours de l'exercice 2024, nous avons souscrit un emprunt de 64 400 euros, et nous avons procédé à des remboursements d'emprunts pour un montant total de 93 641 euros.

PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues au titre des exercices précédents.

DECISIONS DIVERSES

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2024 font apparaître des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, pour un montant de 15 192 euros. Elle approuve ladite valeur ainsi que l'impôt sur les sociétés correspondant.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que la société SOUCHON CONSTRUCTIONS détient le contrôle direct ou indirect de la société suivante :

. SAS SC G : 1 000 actions (100 % du capital)

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous invitons à constater que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, ne fait mention d'aucune convention qui aurait été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons, dans un rapport complémentaire du Président, les conventions conclues antérieurement et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

* * *

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner au Président et au Directeur Général, quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre Président vous invite, à adopter les projets de décisions qu'il soumet à votre vote.

Le 6 Novembre 2024

LA PRESIDENCE
MS HOLDING
Nicolas SOUCHON

Julien Mallen

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier-Nîmes
Immeuble Le Delta
51 rue Charles Nungesser
34130 Mauguio

SOUCHON CONSTRUCTIONS, S.A.S.

ZAC Via Domitia
170 Avenue des Cocardières
34160 CASTRIES
444 950 653 RCS MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Julien Mallen

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie Régionale de Montpellier-Nîmes
Immeuble Le Delta, 51 rue Charles Nungesser
34130 Mauguio

SOUCHON CONSTRUCTIONS, S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOUCHON CONSTRUCTIONS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mauguio, le 20 novembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Julien Mallen



BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	*10 910*	7 370	3 540	4 352
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	*127 546*	81 326	46 220	38 834
Autres immobilisations corporelles	*674 333*	415 548	258 785	234 187
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	*20 115*		20 115	20 115
Prêts	*7 989*		7 989	4 247
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**840 894**	**504 245**	**336 649**	**301 736**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	*28 386*		28 386	
Créances				
Clients et comptes rattachés	*1 729 957*	17 968	1 711 989	1 361 573
Fournisseurs débiteurs	*8 126*		8 126	2 687
Personnel	*4 630*		4 630	4 700
Etat, Impôts sur les bénéfices				122 695
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*149 777*		149 777	175 006
Autres créances	*1 493*		1 493	953
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	*2 336*		2 336	2 813
Valeurs mobilières de placement	*700 000*		700 000	
Disponibilités	*370 572*		370 572	1 224 530
Charges constatées d'avance	*26 248*		26 248	35 490
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 021 525**	**17 968**	**3 003 557**	**2 930 446**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**3 862 419**	**522 213**	**3 340 206**	**3 232 182**

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

Pas de mission ou mission non normalisée / Voir attestation de l'expert comptable

BILAN

	Net au 30/06/24	Net au 30/06/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	*7 500*	7 500
Réserve légale	*751*	751
Autres réserves	*654 603*	512 419
Résultat de l'exercice	**688 313**	**442 184**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 351 167**	**962 854**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	*115 709*	109 307
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**115 709**	**109 307**
Emprunts	*160 361*	*191 043*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	*160 361*	191 043
Emprunts et dettes financières diverses	*1 920*	480
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	*69*	51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*1 070 731*	1 380 521
Personnel	*75 789*	*76 564*
Organismes sociaux	*79 017*	*80 642*
Etat, Impôts sur les bénéfices	*83 419*	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*341 005*	*368 718*
Autres dettes fiscales et sociales	*8 850*	*7 750*
Dettes fiscales et sociales	*588 080*	533 674
Autres dettes	*48 834*	40 435
Produits constatés d'avance	*3 335*	13 818
TOTAL DETTES	**1 873 330**	**2 160 021**
TOTAL PASSIF	**3 340 206**	**3 232 182**

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2024	30/06/2023
Production vendue (services)	*8 017 074*	7 256 443
Chiffre d'affaires net	**8 017 074**	**7 256 443**
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	*83 548*	104 038
Autres produits	*5 558*	8 398
Total I	**8 106 181**	**7 368 879**
Achats de matières premières et autres approvisionnements	*1 076 760*	1 140 553
Variations de stock	*-28 386*	
Autres achats et charges externes (a)	*4 681 804*	4 190 632
Impôts, taxes et versements assimilés	*20 055*	2 830
Salaires et traitements	*819 325*	745 307
Charges sociales	*476 596*	440 836
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	*129 969*	121 100
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	*5 152*	2 152
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	*41 709*	109 307
Autres charges	*6 010*	28 375
Total II	**7 228 993**	**6 781 092**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**877 188**	**587 787**
Autres intérêts et produits assimilés (3)	*11 952*	1 181
Total V	**11 952**	**1 181**
Intérêts et charges assimilées (4)	*2 118*	1 306
Total VI	**2 118**	**1 306**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**9 834**	**-125**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**887 022**	**587 662**

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	30/06/2024	30/06/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	*20 716*	
Sur opérations en capital	*26 000*	
Total produits exceptionnels (VII)	**46 716**	
Sur opérations de gestion	*1 041*	566
Sur opérations en capital	*12 085*	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	*3 635*	567
Total charges exceptionnelles (VIII)	**16 761**	**1 134**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**29 955**	**-1 134**
Impôts sur les bénéfices (X)	*228 664*	144 345
Total des produits (I+III+V+VII)	**8 164 849**	**7 370 060**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**7 476 536**	**6 927 876**
BENEFICE OU PERTE	**688 313**	**442 184**

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

A N N E X E

SOMMAIRE

			Pages
1.	**Faits caractéristiques de l'exercice**		6
2.	**Règles et méthodes comptables**		
	2.1	Immobilisations incorporelles	6
	2.2	Immobilisations corporelles	6
	2.3	Immobilisations financières	7
	2.4	Les stocks et en-cours	7
	2.5	Les créances clients	7
	2.6	Les valeurs mobilières de placement	7
	2.7	Régime d'intégration fiscale	7
3.	**Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat**		
	3.1	Immobilisations corporelles et amortissements	8 , 9
	3.2	Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exerc	10
	3.3	Immobilisations financières et provisions	10
	3.4	Échéances des créances à la clôture de l'exercice	11
	3.5	Comptes de régularisation actif	11
	3.6	Capital social	12
	3.7	Affectation du résultat de l'exercice précédent	12
	3.8	Échéances des dettes à la clôture de l'exercice	12
	3.9	Etat des provisions	13
	3.10	Comptes de régularisation passif	13
	3.11	Honoraires des Commissaires aux Comptes	13
	3.12	Information post antérior à l'exercice	13

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

1. FAITS CARACTERISTIQUES

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

2.1 Immobilisations incorporelles

2.2 Immobilisations corporelles

2.2.1 Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	MODE	DUREE
Agencements et installations	*linéaire*	*10 ans*
Matériel de transport	*linéaire*	*4 à 5 ans*
Mobilier	*linéaire*	*5 à 10 ans*
Matériel de bureau	*linéaire*	*3 à 10 ans*

2.2.2 Immobilisations Décomposables

Conformément au règlement 2002-10 du CRC, les immobilisations décomposables sont amorties selon la méthode de l'amortissement par composant.

Par l'utilisation différente des éléments (composants) constitutifs d'un même actif, chaque élément est valorisé séparément et un plan d'amortissement est retenu.

En application de ce règlement, ces éléments sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation prévue par la société.
A la clôture de l'exercice, la société, ne possède pas à son actif d' immobilisations identifiées en tant qu'immobilisations décomposables.

2.3 Les immobilisations financières

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les dépôts et cautionnements sont enregistrés au prix pour lequel ils ont été acquis (coût historique).

2.4 Les stocks et en-cours

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les stocks et en-cours sont enregistrés :

- à leurs coûts d'acquisitions pour les biens acquis à titre onéreux
- à leurs coûts de production, pour les en-cours compte tenu du temps passé

2.5 Les créances clients

A la clôture de l'exercice, les créances clients dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation pour créances irrécouvrables. Le montant des provisions est apprécié compte tenu des circonstances et du principe de prudence.

2.6 Les valeurs mobilières de placement

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les valeurs mobilières de placement sont enregistrés :

- au prix pour lequel elles ont été acquises (coût historique).

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations corporelles et amortissements

Les variations de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de l'exercice	Cessions ou sorties de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Concessions, brevets et droits assimilés	10 535	826	-	451	10 910
TOTAL	10 535	826	-	451	10 910

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Concessions, brevets et droits assimilés	6 183	1 638		451	7 370
TOTAL	6 183	1 638	-	451	7 370

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de l'exercice	Cessions ou sorties de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Outillage industriel	117 055	32 792		22 301	127 546
Instal.gales, agenct, aménagt.div.	136 538	18 347			154 885
Matériel de transport	411 483	136 774		48 021	500 236
Matériel de bureau / mobilier	34 761	6 467		3 669	37 559
					-
TOTAL	699 837	194 380	-	73 991	820 226

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Outillage industriel	78 222	25 405		22 301	81 326
Instal.gales, agenct, aménagt.div.	70 732	18 348			89 080
Matériel de transport	255 744	79 408		35 935	299 217
Matériel de bureau / mobilier	22 118	8 803		3 669	27 252
					-
TOTAL	426 816	131 964	-	61 905	496 875

3.2 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations de l'exercice aux amortissements			Provisions amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotation	Reprise
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Concessions, brevets et droits assimilés	1 638				
Outillage industriel	25 405				
Instal.gales, agenct, aménagt.div.	18 348				
Matériel de transport	79 408				
Matériel de bureau / mobilier	8 803				
	-				
TOTAL	133 602	-	-	-	-

3.3 Immobilisations financières et provisions

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Dépôts de garantie	19 100	3 360		3 360	19 100
Titre de participation	1 015				1 015
Prêts	4 247	9 000		5 258	7 989
TOTAL	24 362	12 360	-	8 618	28 104

3.4 Echéances des créances à la clôture de l'exercice

CRÉANCES	Montant brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ :			
Créances rattachées à des participations	19 100	-	19 100
Prêts	7 989		7 989
TOTAL	27 089	-	27 089
DE L'ACTIF CIRCULANT :			
Débiteurs divers	9 619	9 619	-
Clients et comptes rattachés	1 708 397	1 708 397	-
Clients douteux	21 560	-	21 560
Personnel	4 630	4 630	-
Etat, impôts et taxes	149 777	149 777	-
Groupes et associés	-	-	-
TOTAL	1 893 983	1 872 423	21 560
Charges constatées d'avance	26 428	26 428	-
TOTAL GÉNÉRAL	1 947 500	1 898 851	48 649

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

3.5 Comptes de régularisation actif

	Exercice	Exercice précédent
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		
- Entretien	1 764	1 575
- Assurances	14 523	9 753
- P&S	2 699	18 850
- Honoraires	3 570	3 980
- Taxe		
- Autres	2 197	
- Salaire + charges sociales	1 495	1 333
TOTAL	26 248	35 490

3.6 Capital social

Le capital social se compose de 100 actions au nominal de 75 € entièrement libérées.

3.7 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice précédent, soit		442 183
augmenté du report à nouveau figurant au bilan précédent de		-
	TOTAL	442 183

a été affecté de la manière suivante :

Autres réserves		142 183
Dividendes		300 000
	TOTAL	442 183

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 33 - Fax : 04 86 17 24 81

3.8 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES

	Montant brut	Moins d'1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
• A 1 an, à l'origine	-	-		
• Plus de 1 an, à l'origine	160 361	77 903	82 458	
Emprunts et dettes financières divers (1)	1 920	1 920		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 070 731	1 070 731		
Dettes fiscales et sociales	512 291	512 291		
Personnel	75 789	75 789		
Groupe et associés (1)	69	69		
Autres dettes	48 834	48 834		
	-	-		
TOTAL DETTES	1 869 995	1 787 537	82 458	-
Produits constatés d'avance	3 335	3 335		
	-	-	-	-
TOTAL	1 873 330	1 790 872	82 458	-

(1) Détail des variations des emprunts et dettes financières :	
• Emprunts souscrits en cours d'exercice	64 400
• Emprunts remboursés en cours d'exercice	93 641
• Emprunts et dettes contractés auprès des associés	-
(personnes physiques)	-

3.9 Etat des provisions

PROVISIONS

Sur comptes clients		14 547	5 151	1 731	17 967
Provsion litiges		109 307	41 709	35 307	115 709
	TOTAL	123 854	46 860	37 038	133 676
	TOTAL GENERAL	123 854	46 860	37 038	133 676
Dont dotations et reprises :					
d'exploitation			46 860	37 038	

3.10 Comptes de régularisation passif

Julien MALLEN
Commissaire aux Comptes
Immeuble Le Delta - 51 Rue Charles Nungesser
34130 MAUGUIO
Tél : 04 11 93 44 83 - Fax : 04 86 17 24 81

	Exercice	Exercice Précédent Montants
CHARGES À PAYER		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 334	100 306
Dettes fiscales et sociales	43 984	44 791
Autres dettes	14 914	14 914
TOTAL	177 232	160 011
Produits constatés d'avances	3 335	13 818
TOTAL	3 335	13 818

3.11 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au titre de l'exercice clos le 30/06/2024, les honoraires des CAC s'élèvent à 4 000 € HT.

3.12 Information post antérior à l'exercice